

sociétés. On s'intéressa à la planification à long terme, l'expansion des marchés, les procédures de sélection, la diffusion de l'information, les services consultatifs, le partage des coûts, l'évaluation des programmes et l'extension de la représentation géographique dans le monde. Une rencontre en mai 1981 entre le Ministère, les provinces, et les autres ministères et organismes à vocation culturelle donnera suite à ces consultations et marquera un pas de plus dans la poursuite du dialogue.

Les ressources mises au service des relations culturelles internationales du Canada tendent toujours, en somme, au même objectif, c'est-à-dire faire valoir la présence canadienne à l'étranger, et faire connaître le reste du monde aux Canadiens. Déjà il y a trente ans, la Commission Massey-Lévesque notait que « la promotion des échanges internationaux dans le domaine des arts, des lettres et des sciences augmenterait le prestige du Canada à l'étranger. Elle élargirait les marchés d'exportation des artistes créateurs et enrichirait l'apport culturel que les Canadiens reçoivent des autres pays ». Cette hypothèse de travail est devenue aujourd'hui un but bien précis.